

Formation

Gymnastique masculine

Formation de base animateurs

2 sessions

15/10/2023 - Le Russey
29/10/2023 - Ornans



Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné

Animateur jeune poussin et pupille jusqu'au 3 degré

Contenu :

- Appréhender le fonctionnement de la FSCF
- Apprentissage des méthodes d'entraînement (échauffement, étude des gestes spécifiques, élaboration de situations pédagogiques, ...)
- Travail des éléments des degrés jeunes poussins et pupilles jusqu'au 3ème degré sur les 6 agrès (3 agrès par journée)

Il est fortement conseillé de participer aux 2 sessions de ce stage.
En cas d'inscription à une seule journée, précisez le à l'inscription dans le champ remarques.

Lieu, dates et horaires le 15/10/2023 puis le 29/10/2023

- Lieu : **Complexe sportif - Rue Fauche - 25210 Le Russey**
- Date : **Dimanche 15 octobre 2023**
- Horaires – **Accueil : 9 h 00 Début : 9 h 30 – Fin : 17 h 00**

- Lieu : **Salle spécialisée d'Ornans - 5 bis rue de Lonège**
- Date : **Dimanche 29 octobre 2023**
- Horaires – **Accueil : 9 h 00 Début : 9 h 30 – Fin : 17 h 00**

Amener :

Equipement de sport, de quoi prendre des notes,.

Repas

Tiré du sac

Contact le jour du stage : Florian Benard - 06 71 78 81 79

Inscription :

- Date limite d'inscription : **05/10/2023**
- Date limite de retour des autorisations et de règlement : **09/10/2023**
- Coût : **50 € (pour les 2 sessions)**
- Nombre minimum d'inscriptions : **10**

À régler par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).
veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire avec le nombre de personnes : **GM-JFB-15/10/2023**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : stages@fscf-bfc.fr

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Autorisations parentales :

À joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs et arriver au siège avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Elle est accessible « pré-remplie » lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.
Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

Inscriptions
directement sur le
site internet (pour
les associations de
Bourgogne-
Franche-Comté)*



* Mode d'emploi
pour s'inscrire
depuis l'instance
internet



Autorisation
parentale vierge



Conditions
d'inscription

